



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« AVENANTS AUX CONTRATS DE PAYS AVALLONNAIS ET PLAINE DE SAONE VINGEANNE »

AVIS

présenté par

Christophe MONOT

COMMISSION N° 1

Aménagement des territoires, agriculture

SEANCE PLENIERE DU 13 OCTOBRE 2011

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Les rapports transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatifs aux 2 avenants aux contrats des Pays :
 - Avallonnais,
 - et Plaine de Saône Vingeanne
- ◆ L'avis de la Commission « Aménagement des territoires, agriculture » du CESER,

Il est proposé de délibérer comme suit :

Le CESER prend acte de la finalisation de ces 2 avenants aux contrats de Pays.

AVIS ADOPTÉ PAR 48 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS